



Revenu Minimum Étudiant, un engagement concret en faveur de l'égalité des chances

À Chenôve, l'égalité des chances est une exigence du quotidien. Créé il y a 20 ans, en 1989, le Revenu Minimum Étudiant concrétise sur le terrain un tel engagement en faveur de l'accès au savoir pour tous. Conçu comme un véritable outil d'intégration, le R.M.E. réunit volonté municipale et réalité étudiante, facilitant d'autant le passage à la vie active.

David Derepas est pugnace. Après avoir obtenu un baccalauréat STT, il entre à l'IUT GEA (Gestion des Entreprises et Administrations). Il prépare ensuite une licence en gestion, puis commence un Master 1 en marketing.

Tout au long de ce brillant parcours parsemé d'embûches, l'aide financière attribuée dans le cadre du RME par la Municipalité de Chenôve lui sera extrêmement précieuse. De quoi éveiller la curiosité et l'intérêt des candidats potentiels*, comme ce fut le cas de David : « J'ai pris connaissance du RME par la revue municipale et approfondi mes recherches sur le site internet de la Ville de Chenôve où j'ai trouvé les informations utiles. »

Conçu pour être une aide réelle à l'autonomie et à la responsabilisation de l'étudiant, le RME recueille les suffrages de ses bénéficiaires. « Ce dispositif me permet de continuer mes études de manière plus sereine » explique David. « Il m'apporte un vrai soutien financier, mais aussi moral. Des étudiants vivent dans la précarité et n'obtiennent pourtant pas les bourses d'Etat. Aujourd'hui, j'ai la chance de pouvoir compter sur ma ville pour atteindre mon objectif : réussir mes études en étant positif et moins dépendant de ma famille même si elle est bien présente à mes côtés ». Autonomie et responsabilisation, sans oublier l'indispensable part réservée aux loisirs pour décompresser. L'expérience de David Derepas éclaire cette idée : « Le RME tend à me rendre encore plus vigilant dans la gestion de mon budget mensuel où tout doit être prévu et calculé, sans pour autant que je me prive de quelques sorties entre amis, dans la limite de ce que m'autorisent mes finances. »

A noter que la moitié de la somme attribuée est versée au premier trimestre : un atout supplémentaire au moment de la

rentrée universitaire, à une époque où les dépenses sont importantes, qui plus est lorsqu'il s'agit de payer les frais d'inscription, souvent élevés, pour certaines écoles de commerce ou d'ingénieur, sans oublier qu'il faut parfois également prendre un abonnement ferroviaire et trouver un logement dès lors que le lieu d'étude l'impose.

En 20 ans d'existence le RME chenevelier, depuis lors repris par nombre de communes, a fait ses preuves, avec déjà près de 1800 attributions et de multiples exemples de belles réussites étudiantes, puis professionnelles.

Atout indéniable, encore plus dans le contexte actuel, le RME suscite également une prise de conscience civique chez la jeune génération. Aiguisant les (bons) réflexes citoyens, il pousse ses bénéficiaires à l'engagement, ce que David résume ainsi : « Je n'hésite pas à répondre présent lorsque je suis sollicité sur Chenôve. Ma Ville m'apporte son soutien, je la remercie indirectement en étant volontaire dès que je le peux. »

Pour plus d'informations :

Centre Communal d'Action Sociale
rue Alfred Changement
03 80 51 55 22
www.ville-chenove.fr

*Le RME est attribué aux étudiants de moins de 26 ans ayant le bac, résidant sur Chenôve depuis au moins 3 ans, sur la base de critères à dominante sociale et de divers documents justificatifs. Le Centre Communal d'Action Sociale instruit les dossiers qui sont ensuite examinés par une commission spécifique.